

## Recommandations phase 2 Coronavirus

### Contexte

Suite aux décisions du gouvernement concernant la propagation du Coronavirus 19 : phase 2, voici quelques recommandations concernant le secteur de l'aide alimentaire en Belgique. Secteur directement impacté et où il est nécessaire de veiller à son bon fonctionnement, afin d'assurer un approvisionnement d'urgence aux personnes en situation de précarité.

En Belgique, selon une estimation de la Fédération des Services Sociaux, plus de 450.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire pour faire face à leurs besoins quotidiens. L'aide alimentaire est apportée via les différents services que sont la distribution de colis, la distribution de repas dans les gares ou en rue, l'épicerie sociale ou le restaurant social, proposés par des structures telles que des CPAS et des associations. C'est environ 850 associations et CPAS concernés.

Si les contraintes diffèrent selon le type et la taille des organisations, celles-ci font toutes face à des difficultés importantes, au quotidien et qui tiennent au manque de moyens humains et au manque de moyens logistique. Ces difficultés risquent d'augmenter au vu des dernières actualités.

- 1) Les sources d'approvisionnement du secteur sont diverses : Fonds européen d'aide aux plus démunis, récupération d'inventaires alimentaires, dons divers et achats.

Ils sont acheminés en majorité par une main-d'œuvre bénévole, parfois elle-même aussi en situation de précarité et/ou composé de personnes âgées. Ces populations restent vulnérables face au virus.

Pour ces recommandations, nous partons du principe que

-l'approvisionnement dans la grande distribution classique continue de fonctionner normalement et que les biens alimentaires sont disponibles.

-Les personnes les plus vulnérables décident de rester chez elles (+ de 60 ans).

- a) **Les produits FEAD**, achetés au terme de marchés publics gérés par le Service Public de Programmation Intégration Sociale, constituent une base de l'approvisionnement pour de nombreuses associations distribuant des colis. Celle-ci est approvisionnée plusieurs mois à l'avance dans 3 points principaux en Région wallonne et Bruxelloise, elle peut alimenter le réseau. Il est néanmoins nécessaire de veiller au bon acheminement de ces produits, ceux-ci sont repartis en région Wallonne et Bruxelloise par :
  - o Les Banques Alimentaire pour la majorité des associations
  - o La Croix rouge pour les Maisons Croix rouge – très présente en Wallonie
  - o Une plateforme logistique pour la province du Luxembourg.

#### **Recommandations :**

- **Contactez les responsables des structures afin de bien confirmer la continuité de l'acheminement des produits.**
- **Privilégiez la livraison plutôt que l'enlèvement des produits par les associations**
- **Identifiez les freins et les besoins en ressources matérielle et humaine pour faire face à cette période de fragilité.**

- b) Les Achats en magasin ou auprès de la plateforme Soli-Food**, concerne notamment les restaurants sociaux et les épiceries sociales dont le service est assuré par des salariés. Le risque concernant l'acheminement est plus faible, car des solutions de livraison existent et sont proposées par les professionnels : les plus connus Livraison Delhaize, Solucious de Colruyt et les livraisons assurées par Soli-Food auprès de tous ses clients.

**Recommandations :**

- ***Soutenir financièrement ces structures pour couvrir les frais logistiques demandés par les vendeurs, pour les livraisons.***

- c) La récolte d'invendus**, qui a pris une part essentielle dans l'approvisionnement du secteur ces dernières années, touche toutes les structures et toutes les formes d'aide alimentaires. Ce flux permet notamment de proposer des produits frais et meilleurs pour la santé que le restant des deux autres réseaux cités au-dessus. Il est donc essentiel de maintenir et de soutenir l'activité durant la période une période de quarantaine.

Majoritairement, ce sont les associations ou les services eux-mêmes qui s'occupent d'aller chercher les produits dans le magasin ou auprès de grossistes. Mais il existe des plateformes, qui sont de plus en plus présentes ces dernières années, et qui se chargent de relayer les petites structures sur ce volet. Elles peuvent être portées par des politiques locales ou régionales.

- Les Banques Alimentaire pour son réseau (Bxl / Wal)
- La Fédération des Resto du Cœur pour son réseau (Bxl / Wal)
- DREAM pour la région de Bruxelles Capitales
- Distri denrée et Vivres pour la province de Namur
- La Ceinture alimentaire Liegeoise pour Liege et ses alentours
- NGE pour la province du Luxembourg
- Soreal pour Mons et ses alentours
- Etc.

**Recommandations :**

- ***Évaluer les besoins en ressources humaines et matérielles***
- ***Soutenir les plateformes dans l'augmentation de l'activité : achat matériel, salaire, etc.***

- 2) La distribution de ces produits est assurée par des bénévoles dans la plupart des cas.

Il est nécessaire de concerter et coordonner les services afin de garantir un service d'urgence et minimum pour les personnes les plus à risques.

Nous distinguerons ici les épiceries sociales et les restaurants sociaux qui sont composés de salariés et où la main-d'œuvre peut être assurée plus facilement ces prochains mois ET les distributions de colis / livraisons ou repas en rues, assurées par des bénévoles en complément aux actions entreprises par des dispositifs de la Croix rouge, du SamuSocial, etc.

L'investissement des bénévoles peut fluctuer et n'est jamais vraiment prévisible d'une semaine à l'autre. Nous sommes tentés de croire qu'une partie de ces bénévoles préfèrent éviter tout contact, notamment les personnes les plus âgées.

a) **Recommandations pour l'aide alimentaire en rue :**

- ***Concerter et coordonner le plus rapidement possible les services en rues et assurer une aide alimentaire minimum aux personnes sans-abris, sans-papier, etc.***
- ***Soutenir les centres d'accueil et ouvrir des lieux d'hébergement pour sécuriser ces personnes.***

b) **Recommandations pour la distribution de colis**

- ***Un soutien des institutions locales qui sont directement concernées par l'accompagnement social des personnes précaires. Transférer par exemple la charge de la distribution des colis d'urgence de l'association à un CPAS OU mettre en place des livraisons de colis a domicile.***
- ***Dispositif spécifique pour autoriser la distribution d'aide.***